



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURE DE BAUX DÉROGATOIRES POUR LE MOIS D'AVRIL 2026 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE. DÉCISION N° DM-26-101 EN DATE DU 25 FEVRIER 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés, « ATELIER RIG & LEON », « MALKIA HOME », « UNE EMBELLIE », « SOPRASE BIJOUX » de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « ATELIER RIG & LEON » dont le siège est situé au 38 rue Charles BASSE à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), représenté par Madame Sandrine VIGNON.

Durée : du lundi 30 mars 2026 à 11h00 au mardi 7 avril 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « MALKIA HOME » dont le siège est situé au 3 avenue du Général LECLERC à YERRRES (91330), représenté par Madame Nathalie SPINEUX.

Durée : du mardi 7 avril 2026 à 11h00 au lundi 13 avril 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 400 euros.

⇒ « UNE EMBELLIE » dont le siège est situé au 100 rue Marc SANGNIER à MAISONS-ALFORT (94700), représenté par Madame Elodie TOURNIEROU.

Durée : du lundi 13 avril 2026 à 11h00 au lundi 20 avril 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « SOPRASE BIJOUX » dont le siège est situé au 2 rue Ferdinand de Lesseps à CRETEIL (94000), représenté par Madame Sophie WRONECKI-MACKENZIE.

Durée : du lundi 20 avril 2026 à 11h00 au lundi 27 avril 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration générale, de la sécurité publique et des affaires patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260225-lmc1H14026H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/02/2026
Date de Publication : 25/02/2026